



DÉPARTEMENT FORMATION FÉDÉRALE

La formation des bénévoles au service du Tir sportif

INTER-RÉGIONS

DIRECTIVES FORMATION FÉDÉRALE

2016-2017

Version du 01.09.2016

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93 - www.fftir.org

Organisation et fonctionnement des inter-régions

Directives formation fédérale 2017-2020

Organisation et fonctionnement des inter-régions	2
1) Découpage géographique	2
2) Objectifs généraux.....	3
2.1) Objectif n° 1	3
2.2) Objectif n° 2	3
3) Organisation générale.....	3
3.1) Les acteurs de l'inter-région	3
3.2) Les CTIR	3
3.3) Domaines de la formation	4
3.4) Réunion d'organisation de l'inter-région.....	4
3.5) Les différentes actions à conduire (orientations de la formation fédérale pour la saison 2014-2015).....	4
3.5.1) La formation permanente des ETR et de l'ETIR.....	5
3.5.2) La formation initiale et permanente des animateurs et initiateurs.....	5
3.5.2.1) Animateurs de clubs	5
3.5.2.2) Initiateurs de clubs.....	5
3.5.3) Le recrutement de candidats pour les BFE1 et BFE2	6
3.5.4) Autres formations possibles.....	7
3.6) Participation financière de l'inter-région	7
3.6.1) Plan d'actions et fiche budgétaire prévisionnelle.....	7
3.6.2) Modalités pratiques de réalisation	7

Le département formation fédérale de la Fédération Française de Tir vous présente les directives à appliquer dans le cadre des inter-régions pour la saison 2016-2017 (extrait des directives formation 2017-2020).

1) Découpage géographique

Le territoire national est découpé géographiquement en neuf inter-régions :

- IDF (Île-de France),
- Nord (Nord – Pas de Calais/Picardie/Champagne),
- Est (Alsace/Lorraine/Franche Comté),
- Ouest (Normandie/Bretagne/Pays de la Loire),
- Centre Ouest (Auvergne/Centre/Limousin),
- Centre Est (Bourgogne/Dauphiné Savoie/Lyonnais),
- Méditerranée (Côte d'Azur/Provence/Corse/Languedoc Roussillon),
- Sud Ouest (Aquitaine/Poitou Charentes/Midi Pyrénées),
- Outre-mer* (Guyane/Guadeloupe/Martinique/Nouvelle Calédonie/Réunion).

* Des actions seront prévues pour l'Outre-mer sur demande du président de la ligue concernée :

- intervention d'un cadre technique pour l'Outre-mer,
- formation permanente des entraîneurs et des tireurs au Centre national de formation (CNF) de Bordeaux ou sur les pôles Espoirs et pôles France lors de leur passage en métropole,
- allègement des cursus de formation en présentiel sur le CNF aux Brevets fédéraux entraîneur 1^{er} et 2^e degré (BFE) en fonction du niveau réel de départ par le principe de la Formation ouverte et à distance (FOAD) si un tutorat effectif via le club ou la ligue est mis en œuvre.

2) Objectifs généraux

2.1) Objectif n° 1

Mettre à la disposition des ligues de l'inter-région concernée une cellule ressource diplômée de formation, d'entraînement et développement, aux compétences reconnues, constituée principalement de cadres techniques de la Fédération Française de Tir et de spécialistes issus des Commissions Nationales Sportives (CNS). Elle répond à leurs projets pour valoriser nos disciplines et élever le niveau général de formation des cadres et des sportifs.

2.2) Objectif n° 2

Assurer des missions de formation, détection/entraînement et développement de valeur nationale, tout en gardant une certaine proximité géographique, afin de réduire les frais de déplacement des stagiaires*.

* Nota : il s'agit d'actions complémentaires de celles qui sont menées par les comités départementaux et les ligues régionales. Elles ne rentrent donc pas en concurrence avec les dispositifs départementaux et régionaux mis en place, mais viennent harmonieusement les compléter en accompagnant les ligues, lorsque celles-ci en expriment le besoin en début de saison.

3) Organisation générale

3.1) Les acteurs de l'inter-région

Afin d'améliorer la cohérence générale du dispositif mis en place par la fédération, l'organisation et le fonctionnement de l'inter-région sont assurés sous la conduite du Conseiller Technique Interrégional (CTIR). Le CTIR, au-delà de son rôle de conseil auprès des comités départementaux et ligues régionales, est notamment chargé de constituer et coordonner l'Équipe Technique Interrégionale (ETIR), tant au niveau de la formation que de l'entraînement, dans les disciplines liées au développement de la fédération.

Les missions fixées au CTIR par le Directeur Technique National (DTN), pour la durée de l'olympiade, sont principalement axées sur :

- la détection et l'entraînement en ce qui concerne le haut niveau,
- la formation de cadres,
- le soutien aux ligues et comités départementaux en matière de développement.

3.2) Les CTIR

Pour la saison 2016-2017, les CTIR en poste sont :

- IDF : Dominique ESNAULT (Tél. : 06 88 47 50 67 Email : desnault@fftir.org),
- Est : Valérie BELLENOUE (Tél. : 06 15 94 17 32 Email : vbellenoue@fftir.org),
- Ouest : Laurence DECAENS* (Tél. : 06 70 33 52 02 Email : ldecaens.irouest@gmail.com),

- Centre Ouest : -,
- Sud Ouest : Yves LEJARD (Tél. : 06 81 81 55 94 Email : ylejard@fftir.org),
- Méditerranée : Sylvie RAYBAUT (Tél. : 06 10 31 23 05 Email : sraybaut@fftir.org).

* *Faisant fonction de CTIR.*

Les personnes-ressources sont :

- Nord et Centre Est : Olivier BIANCHI (Tél. : 06 74 05 17 71 Email : obianchi@fftir.org),
- Outre-mer : l'intermédiaire avec la DTN est la CNS Outre-mer.

3.3) Domaines de la formation

Un des rôles du CTIR est de structurer et d'organiser la cellule ressource formation sur l'inter-région dont il a la charge. Elle est dirigée par un cadre technique d'État, le CTIR ou faisant fonction. Dans ce but, il dispose de l'ETIR pour réaliser les missions spécifiées transmises, chaque saison, par le directeur du département formation fédérale, ainsi que pour répondre aux demandes spécifiques des ligues de son inter-région. Une présentation synthétique de cette organisation (avec un organigramme fonctionnel) peut être intégrée au site internet de la FFTir dans l'espace dédié aux inter-régions.

Les membres des ETIR sont proposés au DTN par le CTIR en début d'olympiade. La composition de l'équipe figure éventuellement sur une convention signée en début de saison entre les ligues de l'inter-région. Les Responsables Formation des Ligues (RFL), ainsi que les Responsables Entraînement des Ligues (REL) font partie de droit de cette structure de formation et d'entraînement, en compagnie de spécialistes diplômés ou d'experts reconnus dans leurs domaines. Ce sont, par exemple, des spécialistes des disciplines de tir Pistolet, Carabine ou Plateau, titulaires d'un diplôme professionnel, Brevet d'État d'Éducateur Sportif 2^e degré (BEES2) ou Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS), dans la mesure des possibilités, afin de pouvoir assurer des actions d'encadrement ou de formation de formateurs sous l'autorité du CTIR.

À défaut, le CTIR peut inclure dans l'ETIR des BFE2, des brevetés d'État 1^{er} degré ou des DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) ou des CQP (Certificat de Qualification Professionnelle).

3.4) Réunion d'organisation de l'inter-région

Une réunion de début de saison, organisée par le CTIR, peut permettre de faire le bilan des actions réalisées, puis de définir une stratégie d'action, de projeter et de valider les actions interrégionales, les projets des ligues, ainsi que la répartition du financement entre les ligues et l'inter-région concernée. Les actions de formation interrégionales doivent être publiées sur les calendriers des ligues composant l'inter-région. Lorsqu'elle est conduite, cette réunion doit se dérouler en même temps que l'action de formation continue des Équipes Techniques Régionales (ETR) et de l'ETIR. C'est une action prioritaire pour chaque inter-région, de manière à associer l'ensemble des acteurs aux projets retenus pour le développement des ligues de l'inter-région.

3.5) Les différentes actions à conduire (orientations de la formation fédérale pour la saison 2016-2017)

Le CTIR assure la formation permanente des RFL et des REL et plus généralement des ETR des ligues de l'inter-région :

- il anime la réflexion lors des réunions de coordination et s'assure que les programmes et les contenus fédéraux de formation sont mis en place par les ligues,
- il anime en face à face pédagogique les actions de formation nationales et interrégionales qui sont organisées sous sa responsabilité,
- il soutient les ligues dans leurs missions de formation et travaille en collaboration avec les présidents des ligues de l'inter-région,
- il assure la promotion et incite au recrutement en vue des formations fédérales organisées par la fédération (BFE1 et BFE2),
- il assure le tutorat des candidats inscrits dans les filières de formation fédérale ou professionnelle (BFE1 et BFE2 et CQP/DEJEPS/DESJEPS),
- il répond aux demandes d'accompagnement des ligues, en matière de formation (plus particulièrement la formation continue des initiateurs et des entraîneurs des ligues),
- il joue le rôle de tuteur pour les nouveaux RFL.

3.5.1) *La formation permanente des ETR et de l'ETIR*

Le CTIR doit véritablement rentrer dans une dynamique de formation continue des RFL, REL, ainsi que des intervenants des ETR de son inter-région. Dans un souci de simplification du point de vue de l'organisation, l'action de formation continue des ETR doit être couplée avec celle de l'ETIR et la réunion d'organisation de l'inter-région, lorsque celle-ci est mise en place.

C'est une action prioritaire pour le CTIR pour la saison 2016-2017. Elle doit revêtir un véritable caractère interrégional en étant une action unifiée pour toute l'inter-région (pas de formations spécifiques à chaque ligue). La thématique préconisée pour cette saison est centrée autour de la mise en place d'une véritable alternance dans nos cursus de formation, avec un accompagnement à la fonction tutorale.

La personne ressource sur ce dossier est Frédéric LAMOLLE (Tél. : 06 86 85 84 88 Email : flamolle@fftir.org). Les CTIR peuvent le solliciter afin de bénéficier d'une aide pour la mise en place de cette action (supports, contenus et outils de formation).

3.5.2) *La formation initiale et permanente des animateurs et initiateurs*

Le CTIR doit veiller et inciter à l'harmonisation des programmes et des contenus de formation des différentes ligues de son inter-région, selon les directives définies par la fédération pour les formations d'animateurs et d'initiateurs de clubs.

3.5.2.1) *Animateurs de clubs*

La formation initiale et permanente des animateurs de clubs est organisée de plein droit par les ligues qui disposent de toutes les ressources nécessaires pour le faire, tant sur les plans humain, matériel que financier. Toutefois, avec l'ETIR, le CTIR met à la disposition des ligues une structure de conseil et d'aide destinée au recentrage de la formation initiale ou continue des animateurs sur les compétences d'accueil et de communication en favorisant, par exemple, la mise en place d'une pédagogie de la découverte.

3.5.2.2) *Initiateurs de clubs*

L'inter-région ou à défaut l'Équipe Technique Nationale Formation (ETNF) intervient en soutien à la formation initiale des initiateurs de clubs pour les ligues qui en font la demande, lorsque celles-ci rencontrent par exemple, des difficultés pour organiser ce niveau de formation (défaillance du RFL, manque d'encadrants qualifiés, nombre insuffisant de candidats sur une

ligue, etc.). En cas de sollicitation de l'ETNF, une convention relative aux modalités de fonctionnement de celle-ci devra être signée par la ligue qui en fait la demande et la fédération.

Le coordonnateur de l'ETNF au sein du département formation fédérale est Stéphane ALLIAUME (Tél. : 06 15 94 17 07 Email : salliaume@fftir.org). Les CTIR peuvent le solliciter afin de bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance sur ce dossier.

Le CTIR doit organiser sur l'inter-région la formation permanente des initiateurs de clubs. Cette formation continue peut être menée directement par les ligues ou par l'inter-région, si le besoin en est exprimé. Pour la saison 2016-2017, la formation continue se poursuit dans la direction empruntée durant l'olympiade précédente. Les ligues ont toute latitude pour organiser des sessions de formation continue amenant une spécialisation dans une discipline ou dans un groupe d'épreuves, principalement pour les disciplines hors ISSF.

Cette formation continue peut déboucher sur l'obtention d'un Certificat de Spécialité (CS) à partir du moment où : le cahier des charges fédéral est respecté et où le programme et le contenu de la formation, ainsi que la liste des formateurs et leurs qualifications sont communiquées au département formation fédérale de la FFTir en amont pour validation. La fédération se prononcera par courrier sur la validation de la mise en place du CS. La FFTir, au travers du « Plan national de formation » (PNF) continue des cadres bénévoles, a initié un certain nombre de ces CS. Il appartient maintenant aux ligues et aux inter-régions de prendre le relais afin de démultiplier les actions mises en place.

Les CS représentent des supports idéaux de développement. Ils répondent aux aspirations de la fédération de développer une offre de formation diversifiée en direction de toutes nos disciplines. Il s'agit de formation continue tout au long de la vie. L'esprit est de donner des compléments de formation, des compétences supplémentaires sans objectif d'examen pour obtenir un nouveau diplôme. Le document délivré par la fédération atteste que la personne a suivi une formation continue lui assurant des compétences dans une discipline ou un domaine d'intervention spécifique et a rempli les conditions d'obtention du CS.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto-formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type FOAD. Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (technique et sécurité spécifiques), le rôle institutionnel du moniteur étant similaire à celui de l'animateur et de l'initiateur de club.

Votre correspondant sur ce dossier est Stéphane ALLIAUME (Tél. : 06 15 94 17 07 Email : salliaume@fftir.org).

3.5.3) Le recrutement de candidats pour les BFE1 et BFE2

Le CTIR doit assurer la promotion et inciter au recrutement en vue des formations initiales organisées par la fédération (BFE1 et BFE2) en liaison avec les RFL de son inter-région. À ce titre, il doit plus particulièrement s'efforcer de répertorier chaque année, parmi les titulaires du diplôme d'initiateur de club, les candidats potentiels pour le BFE1.

Ce rôle est prépondérant au regard des enjeux liés à la professionnalisation de l'encadrement de notre discipline dans les prochaines années avec la mise en place du CQP « Moniteur de tir sportif », pour lequel les titulaires du BFE1 bénéficient d'allègements de formation importants.

Les titulaires du BFE1 dont le potentiel est manifeste pour l'encadrement des actions de ligue doivent également être sollicités en vue d'une inscription au BFE2.

Votre correspondant au sein du département formation fédérale pour le BFE1/BFE2 est Frédéric LAMOLLE (Tél. : 06 86 85 84 88 Email : flamolle@fftir.org).

3.5.4) Autres formations possibles

Pour les inter-régions actives, il est possible de concevoir d'autres modalités de formation continue, en proposant des contenus spécifiques de formation. Un des sujets envisageable cette saison concerne l'utilisation en sécurité de l'air haute pression sur nos armes, ainsi que sur les moyens de rechargement associés (aspects techniques et réglementaires).

Un premier groupe d'intervenants qualifiés a été formé. Il pourra être sollicité afin d'accompagner les inter-régions qui le souhaitent pour la mise en place de formations sur cette thématique.

La formation permanente des dirigeants peut également être envisagée dans le cadre d'une action interrégionale. Le CTIR peut se rapprocher du département développement pour connaître les thématiques en lien avec la politique fédérale. Contact : Isabelle BURGOT (Tél. : 06 10 43 44 93 Email : iburgot@fftir.org).

D'une manière générale, le CTIR a toute latitude pour s'adapter aux contraintes géographiques de son inter-région en aidant à la réalisation de la formation continue sur une ligue suite à la demande du RFL.

3.6) Participation financière de l'inter-région

3.6.1) Plan d'actions et fiche budgétaire prévisionnelle

Chaque ligue propose, selon le principe retenu, au CTIR de son inter-région, en début de saison sportive, un projet de plan d'actions qu'elle souhaite voir soutenu par l'inter-région. Ce document sera accompagné d'une fiche budgétaire prévisionnelle pour chacune des actions.

3.6.2) Modalités pratiques de réalisation

En fonction du nombre et de la qualité des actions proposées, le CTIR arrêtera les modalités de participation financières de l'inter-région (pourcentage de prise en charge) aux différents projets. Sont privilégiés, la prise en charge des frais inhérents aux encadrants (vacations, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration). Une fois le projet validé par le CTIR, celui-ci transmet une copie au directeur du département formation fédérale. Les CTIR doivent donc, impérativement, présenter en début de saison un plan d'actions et un budget prévisionnel pour pouvoir bénéficier du budget que la fédération consacre aux inter-régions. Ne seront aidées totalement ou en partie que les actions validées par le directeur du département formation fédérale.

Le remboursement des frais engagés par les ligues au titre des actions retenues sera réalisé directement par le CTIR sur son compte de régie d'avance, sur présentation d'un budget de

réalisation. Il s'effectuera obligatoirement action par action et non globalement pour chaque cycle d'actions ou en fin de saison*.

* Nota :

- ne pas oublier qu'une participation financière des stagiaires aux actions est envisageable, voire souhaitable, afin de crédibiliser les actions conduites,
- il est rappelé aux ligues l'existence d'une ligne budgétaire formation dans le cadre de la subvention au Centre national pour le développement du sport (CNDS) qui n'est pratiquement jamais sollicitée et qui permet de dynamiser la formation en aidant les stagiaires, en rétribuant les intervenants et en se dotant de matériel pédagogique moderne.

Le département formation fédérale se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre des présentes directives.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Alliaume', with a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphane ALLIAUME
Directeur du département formation fédérale